



Tabagisme passif (immeuble)

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 24 novembre 2003

Un défaut de ventilation dans mon immeuble (copropriété) fait que la fumée de cigarettes des voisins rentre chez moi et envahit mon appartement. Le syndic reste sourd à mon problème. Que puis-je faire ?

Réponse :

Consultez la partie habitation privée des conditions d'application des lois qui protègent contre le tabagisme.

DNF reste à votre disposition pour plus de renseignements.